



Université Frères Mentouri Constantine 1
Institut de la Nutrition, de l'Alimentation et des Technologies Agro-alimentaires
1^e année Licence Sciences Alimentaires



Matière

Expressions écrites et orales

TD06. Les références bibliographiques

La bibliographie est l'ensemble de documents utilisés pour traiter un sujet.

L'emploi de la bibliographie a pour objectifs :

- i. d'attester et d'évaluer la connaissance du sujet ;**
- ii. d'identifier les documents utilisés par une description précise et cohérente ;**
- iii. respecter le droit d'auteur/éviter le plagiat en citant ses sources (lire sur ce [lien](#) l'arrêté n°1082 du 27 décembre 2021 portant sur la lutte contre le plagiat) ;**

- **Une référence bibliographique est l'ensemble des éléments (auteurs, année de publication, titre, éditeur, pagination, DOI, etc.) qui permettent d'identifier un document ;**
- **L'ensemble des références bibliographiques forment la bibliographie.**
- **La citation (auteur, date) est la description abrégée du document consulté ;**

- **Les documents consultés dans le cadre d'une recherche bibliographique peuvent être très variés (ouvrage, ouvrage collectif, article de périodique, documents non publiés : mémoire, thèse, communication, cours, rapport, et documents électroniques).**
- **Leur référencement suit des règles d'écriture qui dépendent de la norme (ensemble de règles) suivie. Il n'y a pas de règles absolues d'écriture.**

Les principales normes de référencement bibliographique employées sont :

- 1. ISO 690 : norme élaborée par l'Organisation internationale de normalisation (en anglais *International Organization for Standardization* ou ISO). Très utilisée en France et dans les pays francophones dans les travaux scientifiques de différents domaines ;**

Les principales normes de référencement bibliographique employées sont :

2. APA : définie par l'*American Psychological Association* (APA), pour les publications et écrits scientifiques, dans les domaines des sciences humaines et des sciences du comportement.

Les principales normes de référencement bibliographique employées sont :

3. MLA : définie par la *Modern Language Association* (MLA). Elle est utilisée dans les travaux universitaires dans le domaine des sciences humaines ainsi que les autres domaines.

Principe du référencement :

Il convient que les citations dans un texte soient liées à la description bibliographique des ressources venant à l'appui de ces citations.

Principe du référencement :

1. Citation de la texte

D'après la citation bibliographique 1, Texte scientifique texte scientifique
texte scientifique texte scientifique texte scientifique texte scientifique
texte scientifique texte scientifique texte scientifique texte scientifique
texte scientifique texte scientifique. Texte scientifique texte scientifique
texte scientifique texte scientifique texte scientifique texte scientifique
texte scientifique (**citation bibliographique 2**)...Texte scientifique texte
scientifique texte scientifique texte scientifique texte scientifique texte
scientifique texte scientifique texte scientifique texte scientifique texte
scientifique (**citation bibliographique n**).

2. Liste des références citées à la fin du document

Liste des références bibliographiques

Référence bibliographique 1.

Référence bibliographique 2.

...

Référence bibliographique n.

Systeme de citation «du nom et de la date»

1. Citation dans le texte

Le nom du créateur et l'année de publication de la ressource citée sont indiqués dans le texte dans un système du nom et de la date. Si le nom du créateur figure normalement dans le texte, l'année suit entre parenthèses mais, si ce n'est pas le cas, le nom et l'année sont indiqués entre parenthèses.

Systeme de citation «du nom et de la date»

1. Citation dans le texte

Il y a plusieurs manières de les citer selon le contexte, la construction des phrases et du paragraphe :

Systeme de citation «du nom et de la date»

1. Citation dans le texte

Texte scientifique texte scientifique texte scientifique texte
scientifique texte scientifique texte scientifique texte
scientifique (**NOM** auteur, **Année de publication**).

Systeme de citation «du nom et de la date»

1. Citation dans le texte

1- Cas de **un seul auteur** :

Ex 1.1 : BEDRANI (1995) estime à 600 000 l'effectif des bénéficiaires ...

Ex 1.2 : ... selon les chiffres fournis par BEDRANI (1995), l'effectif des bénéficiaires est de 600 000 ...

Ex 1.3 : L'effectif des bénéficiaires est de 600 000 ... (BEDRANI, 1995).

2- Cas de **2 auteurs** :

Ex 2.1 : BELKHENCHIR et GRANGAUD (1981) ont déploré la médicalisation de la santé ...

Ex 2.2 : Selon BELKHENCHIR et GRANGAUD (1981), il faut déplorer la médicalisation ...

Ex 2.3 : Il faut déplorer la médicalisation de la ... (BELKHENCHIR et GRANGAUD, 1981)

3- Cas de **plus de 2 auteurs** :

Ex 3.1 : BORYS et coll. (1993) présentent un exemple d'étude des problèmes de santé ...

Ex 3.2 : Selon l'étude de BORYS et coll. (1993) ...

Ex 3.3 : Une étude des problèmes de santé ... (BORYS et coll., 1993)

Dans le cas de plus de 2 auteurs, nous pouvons utiliser **indifféremment** l'abréviation française « et coll. » ou l'abréviation de l'expression latine « *et al.* » mais **adopter l'une ou l'autre pour tout le document et non parfois l'un et parfois l'autre !**

Ex 3.1b : BORYS *et al.* (1993) présentent un exemple d'étude des problèmes de santé ...

Ex 3.2b : Selon l'étude de BORYS *et al.* (1993) ...

Ex 3.3b : Une étude des problèmes de santé ... (BORYS *et al.*, 1993)

Attention *et al.* est une expression latine à mettre en italique ! Pour les textes en anglais, c'est l'expression latine *et al.* qu'il faut obligatoirement adopter !

Systeme de citation «du nom et de la date»

2. Références

Les références des ressources citées dans le texte sont présentées dans une liste par ordre alphabétique du nom de famille des créateurs, chaque nom étant suivi de l'année de publication.

Systeme de citation «du nom et de la date»

2. Références

NOM(s) et initiales des prénoms de(s) auteur(s). Titre du document. Informations sur l'édition. Année de publication. Pages consultées. DOI.

Systeme de citation «du nom et de la date»

2. Références

DOI : « *Digital Object Identifier* ou identifiant numérique d'objet » : système d'identification de ressources numériques sur internet : rapports, des articles scientifiques ou tout autre type d'objets numériques. Un doi s'écrit :

<https://doi.org/10.1007/s00223-003-0070-0>

Ou doi : 10.1007/s00223-003-0070-0

Systeme de citation «du nom et de la date»

2. Références

- EXEMPLE 1 BURCHARD, J.E. How humanists use a library. In: C.F.J. OVERHAGE and J.R. HARMAN, eds. *Intrex: Report on a planning conference and information transfer experiments*. Cambridge, Mass.: MIT Press. 1965, pp. 41-87.
- EXEMPLE 2 CHAPMAN, J. *Report to the British Library Research and Development Department* [microfiche]. Birmingham: University School of History. 1981.
- EXEMPLE 3 CRANE, D. *Invisible Colleges*. Chicago: University of Chicago Press. 1972.
- EXEMPLE 4 SMITH, C. Problems of information studies in history. In: S. STONE, ed. *Humanities information research*, Sheffield: CRUS, 1980, pp. 27-30.
- EXEMPLE 5 STIEG, M.F. The information needs of historians. *College and Research Libraries*, 1981, **42**(6), 549-560.

Activité TD6 : Compléter un texte par sa bibliographie :

Chaque étudiant devra :

- i. Examiner le texte proposé, compléter les citations des références bibliographiques présentées à la fin ;**
- ii. Examiner les documents proposés, en tirer les références bibliographiques correspondant dans la norme ISO 690 ;**

Chaque étudiant devra remettre son compte rendu individuel à l'enseignant à la fin de la séance.